La position de Michel HAVARD sur la question des antennes relais de téléphonie mobile

==========

Michel HAVARD souligne que les risques sanitaires liés à une exposition prolongée au rayonnement électromagnétique résultant de l'usage de téléphone mobile sont une réalité. Des chercheurs français ont souligné en septembre 2007 *"une tendance générale à un accroissement du risque de gliomes au sein du groupe des gros utilisateurs de portables"*.

En attendant que nos connaissances scientifiques progressent sur ce sujet complexe, Michel HAVARD soutient la position du Gvt qui a clairement souhaité des règles de bonne utilisation et l'application du principe de précaution, notamment pour les enfants.

Cette position prudente est également partagée par Françoise Boudin, directrice de la Fondation Santé et Radiofréquences, association reconnue d'utilité publique, regroupant d'éminents scientifiques et coordonnant pour la France la recherche menée dans ce domaine.

Michel HAVARD souhaite l'application rapide du principe de précaution ce qui signifie le déplacement des antennes trop proches des écoles, hôpitaux et maisons de retraite et la diminution de leur puissance, de manière à mieux prévenir les effets néfastes pour la santé des enfants de cette exposition électromagnétique permanente.

Il souhaite également qu' un travail d'information soit fait auprès des familles afin qu'elles limitent strictement l'usage du mobile pour les enfants, beaucoup plus vulnérables au rayonnement électromagnétique.

S'agissant de l'implantation des antennes-relais, Michel HAVARD souhaite des concertations systématiques entre opérateurs, usagers et élus locaux afin de déterminer, pour chaque implantation, le meilleur emplacement en matière de faible exposition au rayonnement électromagnétique. D'une manière générale, il convient d'éviter toute implantation d'une antenne-relais à proximité d'une crèche, d'une école, d'un hôpital ou d'un établissement pour personnes âgées. Enfin, s'agissant du Wi-Fi, il convient d'en limiter strictement l'usage dans les écoles et de lui préférer la technologie CPL, fiable, simple à mettre en œuvre et sans risques de pollution électromagnétique.

Michel HAVARD souhaite l'établissement systématique, par une autorité à l'indépendance incontestable,d'une cartographie

électromagnétique dans nos villes, afin de disposer d'un document précis de référence en matière d'évaluation des risques liée à ce type de rayonnement.

Michel HAVARD a cosigné en mars 2008 une Proposition de loi relative à la réglementation de l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile. Ce texte très complet vise notamment à abaisser à 0,6 volt par mètre la valeur limite d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de radiotéléphonie mobile, utilisées dans les réseaux de télécommunication.

Il prévoit également que les équipements sont obligatoirement implantés à une distance d'au moins 300 mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement dit sensible. Il prévoit par ailleurs, et ce point est capital, une étude d'impact sur la santé humaine, réalisée par des scientifiques indépendants des entreprises concernées, pour toute nouvelle réalisation technologique impliquant l'émission de rayonnements électromagnétiques.

Ce texte rend obligatoire l'organisation de consultations préalables à l'implantation d'antennes-relais avec les riverains et à toute conclusion de bail.

Michel HAVARD suit avec attention cette question et poursuivra son action pour que notre cadre législatif et réglementaire soit rapidement complété afin que le principe de précaution en matière d'utilisation et d'implantation des antennes relais de téléphonie mobile soit effectivement appliqué au niveau national et local, dans notre ville et notre arrondissement.

Proposition de loi relative à la réglementation de l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile - 27/12/2007 PRÉSENTÉE PAR Mme Marie-Anne MONTCHAMP, M. Philippe ARMAND MARTIN, Mme Martine AURILLAC, MM. Jean-Fran►►ois CHOSSY, Jean-Yves COUSIN, Jean-Pierre DECOOL, Georges FENECH, Alain FERRY, Mme Marie-Louise FORT, MM. Guy GEOFFROY, Jean-Pierre GIRAN, Mme Arlette GROSSKOST, MM. Jean-Jacques GUILLET, Michel HAVARD,Francis HILLMEYER, Mme Françoise HOSTALIER, MM. Jacques KOSSOWSKI, Yvan LACHAUD, Marc LE FUR, Dominique LE MÈNER, Mme Geneviève LEVY, MM. Guy MALHERBE, Mme Henriette MARTINEZ, MM. christian MÉNARD, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Alain MOYNE-BRESSAND, Bernard PERRUT, Francis SAINT-LÉGER, Bruno SANDRAS, Daniel SPAGNOU, Éric STRAUMANN, Lionel TARDY, Guy TEISSIER, Mme Catherine VAUTRIN et M. Jean-Sébastien VIALATTE, députés.